

## SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatre décembre à 20h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3<sup>ème</sup> adjointe, Martine DESBOIS, Albin COELHO Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.  
Absent excusé : Raymond VITURAT (pouvoir à Bernard MOULIN)  
Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

### APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

N° 94/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal ainsi que Mme TRONCY du cabinet AABT, venue présenter l'analyse définitive du résultat de l'appel d'offres concernant les travaux de la mairie.

Mme TRONCY explique que deux critères ont été retenus pour le classement des offres : le prix et la valeur technique (moyens humains, point particulièrement intéressant, planning, qualités des offres) et précise que ce 2<sup>ème</sup> critère peut être pondérée différemment selon les lots.

56 offres ont été déposées, et dans tous les lots.

Après l'ouverture initiale des offres, celles-ci ont été vérifiées et des questions ont été posées aux entreprises le cas échéant. Une phase de négociation portant sur les critères financiers s'est ensuite ouverte.

Monsieur le Maire propose de délibérer lot par lot.

LOT	INTITULE	ESTIMATION DE BASE + PSE	ENTREPRISE LA MIEUX-DISANTE	MONTANT MARCHE DE BASE + PSE	Ecart %
1	Désamiantage-démolitions	102 683.56 €	SAS DETROIT D	90 653.59 €	-11.72%
2	Terrassement-gros œuvre-réseaux-aménagements ext.	265 101.66 €	MATTANA	245 234.46 €	-7.49%
3	Ossature et charpente bois	116 944.46 €	LESPINASSE TOITURES	106 530.05 €	-8.91%
4	Couvertures-tuiles-zinguerie	43 759.95 €	LESPINASSE TOITURES	33 188.81 €	-24.16%
5	Etanchéité-zinguerie	22 371.53 €	SOPREMA	23 000.00 €	2.81%
6	Menuiserie ext alu vitrées-occultations	83 059.71 €	SAYET Bertrand	89 083.00 €	7.25%

7	Méallerie	13967.16 €	PONTILLE ETS	16 490.50 €	18.07%
8	Menuiserie int. Bois	65 145.66 €	M2D	62 708.57 €	-3.74%
9	Platrerie-isolation-peintures	120 089.91 €	MENIS PLATRERIE PEINTURE	124 000.00 €	3.26%
10	Chapes flottantes-carrelage	33 580.40 €	GOSETTO	33 210.11 €	-1.10%
11	Sols souples	13 234.73 €	BROSSARD FRERES	12 582.16 €	-4.93%
12	Enduits de façades	36 872.80 €	BARNAY Jean-Luc	37 408.05 €	1.45%
13	Ascenseur	23 000.00 €	TK ELEVATOR	19 700.00 €	14.35%
14	Chauffage-rafraichissement-Ventilation-Plomberie	194 367.00 €	DESBENOIT CL	222 732.39 €	14.59%
15	Electricité-courants forts et faibles	98 007.00 €	ETS LARUE	90 623.83 €	-7.53%
16	Sondes géothermiques verticales	36 000.00 €	SARL FORAGES CLEMENT GOURBIERE	31 950.00 €	-11.25%
	<b>TOTAL ESTIMATION</b>	<b>1 268 185.53 €</b>	<b>TOTAL MARCHÉ</b>	<b>1 239 095.52 €</b>	

Après délibération, selon les résultats suivants du vote :

Lots	ABSTENTION	CONTRE	POUR	Observations
1	0	0	11	
2	0	0	11	
3	0	0	11	
4	0	0	11	
5	0	0	11	
6	0	0	11	
7	0	0	11	
8	0	0	11	
9	0	0	11	
10	0	0	11	
11	0	0	11	
12	0	0	11	
13	1	0	11	
14	0	0	10	Albin COELHO quitte la salle pendant le vote.
15	2	1	7	Pouvoir de Raymond VITURAT non comptabilisé pour ce lot.
16	0	0	11	

Le conseil municipal approuve les marchés publics de travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie tels qu'énoncés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu du 20 novembre

2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise dans le cadre de sa délégation de fonctions depuis le dernier conseil municipal :

- N° 11/2023 : Approbation du bail avec Mme SIARRIE Marlène, appartement 120 rue des écoles, à compter du 1/12/2023
- N°12/2023 : virement de crédits en vue du remboursement d'une caution de bail.

## **ORDRE DU JOUR**

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT**

Robert CLEVENOT indique que les structures modulaires qui vont accueillir les services de la mairie pendant les travaux seront installées ce mercredi 6 décembre. Les réseaux ont été préparés par l'entreprise SAS TPV.

Le déménagement des services aura lieu la semaine prochaine.

Une réunion aura lieu samedi à 9h pour faire le point sur les meubles et autres objets qui seront à conserver.

### **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Bibliothèque :

- L'animation « Bébés lecteurs » qui a eu lieu début novembre a été une réussite et sera renouvelée en décembre.
- Une réunion a eu lieu avec des bénévoles de la bibliothèque la médiathèque départementale et Emmanuelle DANIERE afin de faire le point sur la convention conclue en début d'année. Une ouverture plus large est préconisée. Ainsi, les bénévoles assureront une permanence les mardis soir et élargiront d'une demi-heure leurs permanences du mercredi et du samedi à partir de janvier 2024.

-Les activités physiques dispensés par l'association SIEL BLEU aux seniors sont aussi une grande réussite et beaucoup souhaiteraient les voir se poursuivre en janvier. A voir avec l'association.

- Emmanuelle DANIERE a assisté au Comité Cohésion sociale de Charlieu Belmont communauté où il a été question de la revalorisation des tarifs de la ludothèque intercommunale et des repas au centre de loisirs intercommunal, ainsi que de la révision du règlement d'attribution des subventions aux assistantes maternelles.

- Le Basket Club de la Vallée Jarnossin a présenté son projet d'achat d'une machine à shooter, projet qui concernerait plusieurs communes. C'est pourquoi l'ensemble des conseils municipaux est sollicité pour apporter une aide financière entre 1000 et 1200 €.

- Le repas des Anciens qui a eu lieu hier, s'est très bien déroulé. 110 convives étaient présents et 8 repas ont été livrés. Reste maintenant les boîtes de chocolat à distribuer.

**URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

Une seule déclaration préalable a été acceptée depuis le 20 novembre dernier.

## **DELIBERATIONS**

### **PASSAGE A LA M57 - FIXATION DES MODES DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Sophie GOUTTENOIRE indique qu'elle a interrogé Mme BROCHIER, conseiller aux décideurs locaux de la commune pour avoir des précisions sur cette délibération. N'ayant pas eu de réponse, il est décidé de reporter cette délibération à une date ultérieure.

### **INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES A CARREFOUR DE LA RUE DE VERDUN AVEC LA RD 482 ET LE CHEMIN DE LA LOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE - ENVELOPPE SOLIDARITE N° 95/2023**

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente le projet d'installation de feux tricolores au carrefour de la rue de Verdun avec la RD 482 et le chemin de la Loire. Il est prévu que le carrefour fonctionne en 2 phases avec position de repos au rouge selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Un rabaissement des trottoirs ainsi que la réalisation de tranchées pour le branchement électrique seront également nécessaires.

Le coût estimé du projet global d'aménagement est estimé à 35 045.59 €H.T soit 42 054.71 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'installation de feux tricolores à l'intersection de la rue de Verdun avec le chemin de la Loire et la RD 482, et décide de solliciter le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des amendes de police.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 - REMUNERATION DES AGENTS**

### **RECENSEURS**

N° 96/2023

Sous-Préfecture de Roanne

La commune doit procéder du 18 janvier au 17 février 2024 inclus, au recensement de sa population.

Pour un bon déroulement de cette opération, le territoire de la commune a été découpé en trois districts.

Il convient donc de procéder au recrutement des agents recenseurs, à raison d'un agent par district. Ces agents devront suivre 2  $\frac{1}{2}$  journées de formation préalablement au recensement.

Sachant qu'il appartient à la commune de définir les conditions de rémunération de ces agents et que la commune perçoit une dotation forfaitaire de 28 €, il est proposé de rémunérer les agents recenseurs sur les bases suivantes :

- Forfaits déplacement :
  - District 0013 : forfait déplacement 190.00€
  - District 0014 : forfait déplacement 250.00 €
  - District 0015 forfait déplacement 290.00 €
  -
- Forfait formation par demi -journée 45.00 €
- Par feuille de logement 4.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de rémunérer les agents recenseurs recrutés pour effectuer le recensement 2024 de la population sur la base de :

- Forfaits déplacement :
  - District 0013 : forfait déplacement 190.00€
  - District 0014 : forfait déplacement 250.00 €
  - District 0015 forfait déplacement 290.00 €
  -
- Forfait formation par demi -journée 45.00 €
- Par feuille de logement 4.00 €

## **TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION RENOLUTION**

N° 97/2023

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle que le projet de mise en accessibilité et de réhabilitation de la mairie peut bénéficier du programme de subvention RENOLUTION 2024 du SIEL qui porte sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le programme RENOLUTION et charge Monsieur le Maire de présenter le dossier de candidature.

## **MODIFICATION TEMPORAIRE DU LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES**

N° 98/2023

Sous-Préfecture de Roanne

En raison des travaux de rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité PMR du bâtiment de la mairie, la salle du conseil municipal, habituellement utilisée pour célébrer les mariages, sera indisponible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vu le code civil et notamment l'article 75,  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les mariages à venir pendant la durée des travaux estimée à 15 mois, pourraient être célébrés dans la salle dite des Anciens, située 38 rue des écoles et à proximité des structures modulaires destinées à accueillir les services administratifs de la mairie pendant cette même période. Cette salle possède toutes les qualités requises pour accueillir les célébrations de mariages, notamment en termes d'accessibilité et de praticité.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHARGE le Maire de solliciter le Procureur de la République de Roanne, afin que la salle des Anciens, sise 38 rue des écoles, soit reconnue comme salle annexe de la mairie afin de pouvoir célébrer les mariages pendant les travaux de rénovation énergétique, sous réserve de l'accord du Procureur de la République pour sortir les registres d'état civil de la mairie,
- ACCEPTE durant toute la durée des travaux, de désigner la salle des Anciens, qui recevra temporairement l'affectation d'annexe de la maison commune, pour suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible ;
- DECIDE qu'à ce titre, les mariages pourront y être célébrés.

## **MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET INVENTAIRES DES CHEMINS RURAUX**

N° 99/2023

Sous-Préfecture de Roanne

M. le Maire rappelle qu'un groupe de travail s'est formé pour procéder à la refonte du tableau de classement de la voirie communales.

Il présente l'étude faite précisant que la refonte du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies. Ce tableau de classement ne modifie en aucune cas l'adressage cadastral ni aucune dénomination de voie.

La longueur des voies communales deviendrait donc la suivante :

- Voies communales à caractère de chemins : 32km227m
  - Voies communales à caractère de rue 12km 775m
  - Voies communales à caractère de place : 2km 454m
- Soit un total de 47km 456m de voies communales.

La longueur des chemins ruraux tous types de revêtements confondus deviendrait donc : 2km 621m

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de valider le classement des voiries communales tel que décrit ci-dessus
- décide de valider le classement des chemins ruraux tel que décrit ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES A CARREFOUR DE LA RUE DE VERDUN AVEC LA RD 482 ET LE CHEMIN DE LA LOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE - ENVELOPPE SOLIDARITE**

Monsieur le Maire présente le projet d'installation de feux tricolores au carrefour de la rue de Verdun avec la RD 482 et le chemin de la Loire. Il est prévu que le carrefour fonctionne en 2 phases avec position de repos au rouge selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Il est également nécessaire d'acheminer l'électricité au carrefour et de prévoir de rabaisser les trottoirs à certains endroits.

Le coût estimé d'une telle installation est de 35 045.99 € H.T. soit 42 054.71 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'installation de feux tricolores à l'intersection de la rue de Verdun avec le chemin de la Loire et la RD 482, et décide de solliciter le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe solidarité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- La commune a accueilli vendredi 1<sup>er</sup> décembre les maires du Canton qui ont répondu à l'invitation des conseillers départementaux Clotilde ROBIN et Jérémie LACROIX. 70 personnes environ étaient présentes. En préambule, les élus vougerots ont fait le point avec les services du Département sur les subventions, notamment sur la demande concernant la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de la mairie.

- Christophe BOUSSAND a été questionné par Jean-Yves CUCHERAT au sujet du refus de permis de construire un bâtiment de stockage avec toiture photovoltaïque impasse Chloris. M. le Maire rappelle que les demandes d'autorisations d'urbanisme dans ce secteur sont toutes soumises à avis de la cellule risque de la DDT, la zone étant classée inondable.

Ainsi, en se fondant sur le porter à connaissance du préfet de la Loire du 24 avril 2013, complété le 25 juin 2013, la cellule risques de la DDT a émis un avis défavorable à la demande de permis de construire de M. CUCHERAT, ce projet augmentant la vulnérabilité des biens et des personnes. A partir de là, le maire ne peut que suivre l'avis émis et refuser le permis. Une acceptation serait systématiquement bloquée au contrôle de légalité. Il faut également rappeler que le porter à connaissance, en plus de permettre de protéger les biens et les personnes, sert de base aussi aux indemnisations en cas de sinistre. Il est donc impossible de s'y soustraire. Il ressort également que le projet ne respecte pas le règlement du PLU et fait également l'objet d'un avis défavorable de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces agricoles naturels, agricoles et forestiers). C'est pour toutes ces raisons que le permis a été refusé à M. CUCHERAT.

- Delphine MONTET signale que les panneaux d'entrée et sortie de Vougy ont été retournés. C'est une action de manifestation des jeunes agriculteurs.
- Martine DESBOIS indique que la relecture du bulletin municipal est pratiquement terminée. Il devrait être livré semaine 50 ou 51.
- Martine DESBOIS s'interroge sur le repas de Noël à la cantine qui a lieu à la salle des fêtes. Elle pense qu'il serait bien de prévoir plus de surveillants. Cette année, Emmanuelle DANIERE indique que 6 personnes se sont portées volontaires pour aider, ce qui portera le nombre d'adultes présents à 12. Cela devrait convenir.
- Albin COELHO a été déçu lors de la commémoration de la FNACA, car la plaque installée récemment ne se voit pas bien.

La séance est close à 22h20.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :  
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire